Nancy (54) : 24 interpellés après les émeutes, aucun emprisonnement et plusieurs peines avec sursis

22/10/2026 à 16h40



Après les violences du 17 octobre à Nancy, aucune des 24 personnes interpellées n’a été incarcérée, selon le bilan publié le 22 octobre par *L’Est Républicain*.

Quatre prévenus ont été jugés en comparution immédiate : trois ont reçu une peine avec sursis et un a été relaxé. Un autre homme a accepté quatre mois avec sursis et trois ans d’interdiction de porter une arme dans le cadre d’une procédure de reconnaissance préalable de culpabilité.

Dix interpellés font toujours l’objet d’enquêtes préliminaires. Deux dossiers ont été classés sans suite faute de preuves. D’autres procédures, notamment concernant des mineurs, restent en cours.

Le quotidien souligne que les faits reprochés aux personnes arrêtées étaient limités ou insuffisamment établis et que les principaux casseurs n’ont pas nécessairement été identifiés.

Source : L’Est Républicain, 22 octobre 2026.